

Tarifs de reproduction des bibliothèques scientifiques et des bibliothèques municipales de la Ville de Genève

Entrée en vigueur: 01.01.2012, mise à jour 01.06.2021

1. Fichiers numériques existants

Fichiers archivés par les institutions, quel que soit le format. Sous réserve de la taxe d'utilisation en cas d'emploi commercial dont les conditions et prix sont indiqués au point 3.

	<i>Nombre d'images</i>	<i>Tarif</i>
Fichiers en ligne (téléchargeables)	Sans limites de nombre	gratuit
Fichiers existants, non accessibles	Jusqu'à 20	gratuit
Fichiers existants, non accessibles	Au-delà de 20 (accord préalable requis)	Fr. 50.00*

* frais forfaitaire de dossier par commande

2. Demande de numérisation de documents patrimoniaux

2.1. Documents standard

Documents en deux dimensions (manuscrits, imprimés), en bon état de conservation et ne présentant pas de fragilité ou de sensibilité.

Fichier numérique à haute résolution au format TIFF non compressé.

Dans le cas d'une reproduction intégrale d'un ouvrage, un rabais de 10% est octroyé.

	<i>Tarif par tranche de 20 fichiers</i>
Format jusqu'à A3	Fr. 5.00
Format au-delà de A3	Fr. 10.00
Frais forfaitaire de dossier par commande	Fr. 50.00

2.2. Documents fragiles, sensibles ou grand format

Documents fragiles ou sensibles, en raison de leur état de conservation ou de leur nature (photographie, papyrus, etc.), ou de grand format (tels qu'affiche, carte, tableau, sculpture, etc.)

Fichier numérique à haute résolution au format TIFF non compressé.

	<i>Tarif</i>
Prise de vue photographique ou numérisation pièce à pièce	Fr. 20.00
Frais forfaitaire de dossier par commande	Fr. 50.00

2.3. Prestations particulières

Documents nécessitant des prestations particulières (tels que manipulation, nettoyage, transport, démontage, etc.) ou toute autre prestation non prévue dans le présent document; ces prestations sont facturées et font l'objet d'un devis en sus.

	<i>Tarif</i>
Prestations particulières	sur devis

3. Taxe d'utilisation en cas de publication

La présente taxe d'utilisation est indépendante de celle perçue dans le cadre de l'application de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA).

	<i>Tarif</i>
Documents tombés dans le domaine public	gratuit
Documents sous droits acquis par la Ville de Genève	Fr. 20.00 par image utilisée

4. Résiliation de la demande de numérisation

Chaque devis établi par la bibliothèque a une durée de validité de 6 semaines et doit faire l'objet d'une validation de l'utilisateur avant facturation. Une fois le devis validé, la demande de numérisation ne peut plus être résiliée. La prestation commandée est facturée.